

Prestations d'entretien des espaces verts

Stratégie achat de l'Etat 2019-2024

Chiffre clé

58,5 millions d'euros
de dépenses en 2018



Les achats de prestations d'entretien des espaces verts aujourd'hui

En 2018, le montant des dépenses annuelles de l'Etat relatives aux prestations d'entretien d'espaces verts représentait 58,5 millions d'euros réparti sur l'ensemble des ministères.

Une augmentation des dépenses de 70% a été constatée entre 2011 et 2018 sur ce segment d'achat, probablement due à une externalisation accrue des prestations.



Les pratiques actuelles de l'Etat

La mutualisation des achats de prestations d'entretien des espaces verts est engagée depuis plusieurs années tant au niveau ministériel qu'interministériel. Ces contrats sont portés par les plateformes régionales achats (PFRA) et le ministère des Armées pour les sites relevant de son autorité ou confiés à l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

Les achats concernent de nombreuses implantations et des enjeux importants existent en termes de performance environnementale comme en termes de dispositions sociales du fait de la part importante de main d'œuvre nécessaire dans le domaine d'activité économique du paysage.



Le marché fournisseurs

Le marché fournisseurs est majoritairement constitué de petites entreprises. Ainsi, sur 29 000 entreprises recensées à l'échelle nationale, 64 % sont unipersonnelles, 25 % comptent de 1 à 5 salariés et 11 % comptent plus de 5 salariés.

Les entreprises susceptibles de répondre aux appels d'offres du secteur public appartiennent à la dernière catégorie. Or, elles candidatent majoritairement pour les besoins des collectivités locales qui constituent un important donneur d'ordre dans ce domaine.

Une démarche RSE a été mise en place par de nombreuses entreprises du secteur via des actions en faveur de l'environnement, de la préservation de la biodiversité et de la santé humaine ainsi que de l'amélioration du cadre de travail des salariés.

Enfin, le marché des fournisseurs est marqué par une forte présence des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Les objectifs de l'Etat

- Une optimisation de la mutualisation des marchés
- 80 % des marchés portés par des PME
- 100 % des marchés avec une disposition environnementale dont l'interdiction d'usage des produits phytosanitaires
- 100% des marchés avec des dispositions sociales
- Capter les innovations proposées dans ce domaine en matière de nouvelles techniques, outils, matériaux.

La stratégie achat 2019-2024



Le périmètre

Les prestations couvertes par la stratégie achat sont :

- l'entretien des surfaces engazonnées (tonte, scarification, regarnissage, découpe des bordures, prairies fleuries...);
- l'entretien des massifs et arbustes (désherbage, taille, plantations, paillage...);
- l'entretien et les soins des arbres (taille, élagage, tuteurage, abattage, essouchage...);
- l'entretien des sols (fertilisation, traitement écophyto, arrosage, compostage, valorisation des déchets verts...).

Sont également inclus dans le périmètre l'entretien des murs, toits, terrasses végétalisés ainsi que l'entretien et le nettoyage des noues et bassins et l'écopastoralisme..

Sont exclus du périmètre de la stratégie achat :

- les travaux d'aménagements extérieurs (dont les espaces verts), de voiries et de réseaux divers, de terrassements;
- le traitement d'abords de routes nationales, de pistes aéroportuaires, de voies ferrées, de terrains de sport;
- les gerbes et présentations florales pour les événements.



Comment et par qui a-t-elle été élaborée et validée ?

La stratégie achat a été élaborée par une équipe interministérielle composée de représentants de tous profils (acheteurs, responsables des espaces verts, gestionnaires de sites) désignés par les missions achat des ministères, les plateformes régionales achat et des établissements publics.

Elle a été validée par la DAE le 3 juillet 2019 en comité des achats de l'Etat réunissant les responsables ministériels des achats de chaque ministère sous la présidence du directeur des achats de l'Etat.

A qui s'applique-t-elle ?



La stratégie d'achat de prestations d'entretien d'espaces verts interministérielle s'applique à l'ensemble des services de l'Etat (administration centrale et services déconcentrés) en France métropolitaine.

Les établissements publics de l'Etat peuvent adhérer aux marchés mutualisés régionaux



Les axes de la stratégie

Le développement de la performance économique		<p>La mise en place de marchés mutualisés à l'échelle territoriale</p> <ul style="list-style-type: none">○ par les PFRA pour les services déconcentrés de l'État en région et leurs établissements publics ;○ par l'UGAP pour les administrations centrales des ministères ;○ par le service du commissariat des armées (SCA) pour les sept plateformes régionales du ministère des Armées. <p>Il est procédé à une description standardisée des besoins.</p>
Un recours accentué aux PME		<p>Une communication est réalisée en direction des PME à l'échelle locale (sourçage).</p> <p>Les marchés mutualisés sont accessibles aux PME notamment via un allotissement géographique approprié et en encourageant la candidature des groupements d'entreprises. De plus, tous les cahiers des charges doivent offrir la possibilité d'introduire des solutions innovantes</p>
La performance environnementale et sociale		<p>Au vu des enjeux, les marchés mutualisés intègrent obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none">• des critères d'attribution et des dispositions de performance environnementale afin de promouvoir des pratiques et des produits dépassant les exigences minimales fixées par la réglementation spécifique.• des dispositions sociales en faveur des personnes éloignées de l'emploi et/ou en réservant tout ou partie des prestations aux acteurs du secteur du travail protégé et adapté (STPA) ou aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)
Amélioration de l'efficacité du processus achat		<p>La réduction du nombre de procédures permet une économie de gestion. La réduction du nombre de commandes et le regroupement des factures doivent être encouragés et la dématérialisation doit être recherchée,</p>
Le suivi des fournisseurs		<p>Un suivi de la qualité de service est mis en place notamment via des indicateurs de performance, des enquêtes de satisfaction et des réunions de bilans tous les six mois.</p>

Les bénéfices pour les services

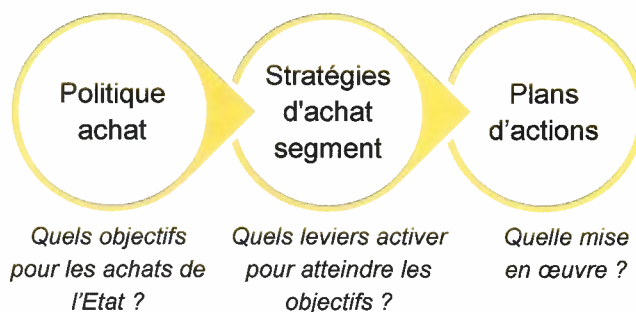
- *Des supports contractuels faciles d'emploi correspondant à la diversité des besoins.*
- *Des prestations conformes aux normes sanitaires et environnementales*
- *Un dispositif de commande et de suivi de la qualité de service fluides.*

Mémo sur les achats de l'Etat



Elle est au service des politiques publiques et se décline autour de **5 axes** :

- contribuer à la **réduction des dépenses** de fonctionnement ;
 - prendre en compte les **objectifs environnementaux** ;
 - promouvoir la mise en œuvre des **dispositions sociales** dans les marchés ;
 - favoriser l'accès des **PME** à la commande publique ;
 - inciter au choix de **solutions innovantes** .
- **16 domaines** d'achat (ex. informatique et télécommunication)
 - **65 segments** d'achat (ex. matériel informatique ; prestations informatiques ; etc.)
 - **378 sous-segments** d'achat (ex. micro-ordinateurs ; serveurs ; etc.)



Les leviers les plus couramment utilisés par l'acheteur sont notamment :

- l'**allotissement** ;
 - la **mutualisation** des achats ;
 - la **standardisation** des besoins ;
 - la **négociation** dès que le code de la commande publique le permet ;
 - l'**intégration de dispositions sociales** et environnementales
- elle **définit les leviers et les objectifs de performance** attendus sur un segment ;
 - elle est élaborée sur la base d'une **analyse exhaustive des besoins** comme du **potentiel du marché** ;
 - elle peut proposer, dans certains cas, des **leviers différents** selon les périmètres ministériels ;
 - elle **précise le plan d'actions** et la structure contractuelle pour les années à venir ;
 - elle est **appliquée par l'ensemble des services**.



Pour en savoir plus

Rendez-vous sur le site internet de la direction des achats de l'Etat <http://www.economie.gouv.fr/dae> ou sur le Portail interministériel des achats, via cette adresse <http://dae.alize> (ministères financiers) ou <http://www.dae.finances.ader.gouv.fr> (autres ministères).

Contact : domaine-immo.dae@finances.gouv.fr